

David Allemand, Photographe
633 B Mas campine 84360 Puget-sur-Durance
Tél : +33(0)622855217
Tél : +33(0)490681805
Email : allemand.david@gmail.com
Website : www.david-allemand.com
Siret: 451 710 826 000 12

Exposition photographique – "Chasseur d'écailles"

Tarifs location

18 Tirages (Format 60 x 90 cm)

Semaine	Tarifs
1	300
2	500
3	700
1 mois	900

Convention de location entre l'organisateur et le photographe

Présentation de l'exposition :

"Chasseur d'Ecailles"

C'est au printemps que les premiers Circaètes Jean-le-Blanc arrivent d'Afrique, pour retrouver leur territoire dans le sud de la France.

Dans le Parc naturel régional du Verdon, situé entre les Préalpes et la Méditerranée, j'ai suivi durant plusieurs années différents couples de ces extraordinaires rapaces, dont la particularité est de se nourrir de serpents.

De leur arrivée sur le site à la nidification, de la naissance du jeune oiseau à son envol, de la chasse aux serpents au nourrissage du poussin, j'ai eu la chance de pouvoir observer et photographier, depuis mon affût, d'incroyables scènes de vie sauvage.

A travers l'exposition « Chasseur d'écailles », je souhaite vous faire entrer, vous aussi, dans ma "cache", afin de contempler des splendeurs insoupçonnées et découvrir, à votre tour, la vie secrète du Circaète.

Les tirages photographiques sont contre-collés sur support aluminium dibond.

L'installation sera réalisé par le photographe et la participation du photographe pour le vernissage pourra être envisager. Les frais de déplacement et de séjour seront à la charge de l'organisateur.

Le cachet pour le photographe pourra être négocié cas par cas avec le responsable de la manifestation.

Le photographe s'engage à laisser l'exposition dans les conditions suivantes :

Durée de la location :

La durée minimum de location est fixée à une semaine. Pour des périodes beaucoup plus longues des forfaits seront adoptés.

La réservation implique un versement de 50 % d'arrhes au moment de la signature de cette convention, qui seront débités en cas d'annulation de la manifestation. Les 50 % restant seront versés au moment de l'installation des tirages photographiques.

Des fichiers numériques libres de droits seront proposés à l'organisateur pour la seule promotion de l'exposition.

L'exposition devra être assurée pour le transport et toute la durée de la manifestation contre le vol, les dommages, rayures...

Une attestation d'assurance devra être fournie avant le départ de l'exposition.

L'organisateur s'engage à promouvoir l'exposition en réalisant :

Des affiches, flyers, dossier de presse, frais d'invitation au vernissage, frais liés aux déplacements du

photographe pour le montage et démontage de l'exposition.

L'organisateur s'engage à respecter cette convention et décide réserver l'exposition

durant une période de semaines / mois.

Fait à

Le

Le responsable "Lu et approuvé"

Le photographe "Lu et approuvé"